



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AOUT 2021

● ~~~~~

- Date de convocation : 06 AOUT 2021
- L'an deux mille vingt et un, le mercredi 11 août, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, COQUET Laurence, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric et BONNIFACY Laurent

Absents excusés FOSSION Christine pouvoir donné à COQUET Laurence, SEGUIN Stéphane pouvoir donné à ARMAND Marie-Noëlle et BROSSILLE Fabien pouvoir donné à ROUX Frédéric.

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le maire demande au conseil de rajouter points à l'ordre de jour :

- Proposition de convention pour louer un petit cabanon appartenant à la commune
Le conseil accepte le rajout à l'unanimité.

1) Compte-rendu du conseil 28 juillet 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

2) Proposition d'une convention de location pour un cabanon appartenant à la commune

Suite à la demande de M. et Mme BOUSSARD-HAETTIGER, propriétaires d'un gîte à l'ancien centre de vacances concernant l'achat ou la location d'une petite dépendance de 3m² sur la parcelle 1004, il a été décidé d'établir une convention de location pour une durée de 10 ans d'un montant de 120 € annuel payable en une fois.

Par ailleurs, il a été convenu que les travaux concernant la réfection de ce cabanon seront à l'entière charge de M. et Mme BOUSSARD HAETTIGER.

Les conseillers ont voté à l'unanimité pour cette proposition

3) Contre-proposition d'achat du gîte n° 1 et décision de l'éventuel acquéreur

Lors du dernier conseil du 28 juillet, les conseillers avaient refusé l'offre à 60.000 € de l'éventuel acquéreur. Une contre-proposition a été faite à 63.000 €. Cette proposition a été acceptée par M. et Mme VINCENT Christophe.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente de ce gîte situé Montée des Calades, pour un prix de vente de 63.000 €, installation, à la charge de la commune, des compteurs individuels d'alimentation en eau et électricité.

Le conseil donne pouvoir au Maire pour signer l'acte de vente.

4) Contre-proposition loyers Maison médicale par la Mairie et décision des praticiens

Suite au conseil du 28 juillet une contre-proposition pour le montant du loyer pour chaque bureau a été faite aux professionnels en place et à ceux éventuellement intéressés.

Cette proposition a été acceptée par les praticiens.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité, le montant de 300 € pour la location de chaque bureau avec un bail professionnel de 6 ans ainsi qu'une prise en charge par les praticiens des frais annuels afférent à la Maison Médicale (eau – électricité – chauffage – internet – etc)

Questions diverses - Dossiers en cours

Proposition de prix d'un éventuel acquéreur pour la salle vitrée + buanderie + Terrasse au Centre de Vacances

Lors du dernier conseil, un prix de départ avait été fixé à 88.000 €

Un éventuel acquéreur a fait une proposition à 65.000 € pour l'achat de ce bien en proposant de prendre à sa charge (démontage du monte-charges – démontage du conduit de la hotte de la cuisine jusque sur le toit et leur évacuation – refaire étanchéité de la terrasse (fuite dans la cuisine au-dessous))

Après consultation, les conseillers ont décidés de refuser cette offre jugée trop basse.

Une contre-proposition va être faite à l'éventuel acquéreur pour un montant de 70.000 € avec les mêmes travaux à la charge de l'acheteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.